

La parole est d'or, le silence est d'argent

Et si, pour une fois, la parole valait de l'or et le silence de l'argent ? L'adage inversé prend ici tout son sens : il ne s'agit pas d'une querelle futile, mais d'une décision politique aux conséquences majeures. A l'heure du vote du décret-programme 2 en Fédération Wallonie-Bruxelles, se taire ne peut suffire. Face à un texte contesté, prendre la parole devient un devoir démocratique.

Les réactions adressées aux parlementaires sont essentielles : elles rappellent que **le vote** n'est pas un simple mécanisme majoritaire, mais l'exercice d'une **responsabilité envers les citoyens**, les professionnels et les secteurs concernés. Lorsque des enseignants, des étudiants, des acteurs culturels ou des représentants associatifs s'expriment, ils ne font pas que protester : ils rendent visibles les effets concrets des mesures débattues. Leur parole met en lumière ce que les chiffres, les tableaux budgétaires et les équilibres partisans ne montrent pas toujours.

S'opposer par les mots, c'est d'abord **affirmer clairement qu'on ne peut approuver ni les orientations retenues ni la manière de les imposer**. La parole d'opposition remplit alors une double fonction : elle conteste le fond et critique la méthode. Depuis des mois, plusieurs prises de position publiques dénoncent précisément des failles significatives dans la concertation, un dialogue jugé trop formel et le sentiment, pour les acteurs de terrain, d'avoir été entendus sans être réellement écoutés. Cette critique n'a rien d'accessoire : elle touche au cœur même de la légitimité démocratique.

Dans un parlement, toutes les prises de parole n'ont pas la même tonalité, mais leur diversité fait la richesse du débat. Certaines voix alertent, d'autres nuancent, d'autres encore proposent des amendements ou demandent du temps. Cette pluralité n'entrave pas l'action publique, elle en est la condition. **Elle empêche qu'un texte aussi important soit adopté dans l'indifférence, la précipitation ou la résignation**. Même lorsque l'issue du vote semble connue, parler permet de laisser une trace, d'ouvrir un espace critique et de préparer d'éventuelles corrections ainsi que de nouvelles conditions de dialogue.

Dans ce contexte, le silence n'est pas une preuve de sagesse ; il peut plutôt s'apparenter à une forme d'acceptation ou de résignation. **La parole, au contraire, prend la valeur de l'or** parce qu'elle exprime le refus, l'alerte et l'exigence de respect. Elle rappelle qu'une réforme ne se juge pas seulement à l'aune de ses objectifs affichés, mais aussi à la qualité de la concertation qui la précède. Lorsqu'il n'existe pas de véritable concertation, parler devient une manière de défendre les principes mêmes de la démocratie parlementaire. L'adage inversé montre alors que, face à une décision contestée, exprimer son opposition ne trouble pas l'ordre institutionnel : cela fait vivre le débat public.

Même s'ils ne partagent pas les mesures que le Parlement s'apprête à adopter, les acteurs de l'enseignement savent mieux que quiconque qu'il leur faudra vivre avec des réformes qui ne sont pas seulement budgétaires. Les contester aujourd'hui, c'est avertir que le système scolaire n'ira pas mieux demain sans cadre clair, concerté et porteur de sens. Une communauté scolaire se construit dans l'unité, autour de règles légitimes parce que comprises et partagées.

Ce texte est un plaidoyer pour le droit et le devoir d'exprimer son opinion dans le respect des institutions.

Sur le fond, le SeGEC a toujours reconnu la nécessité d'un effort budgétaire responsable et d'une gestion des dépenses empreinte de parcimonie. **Le souhait du SeGEC de maintenir le tronc commun et sa prudence sur la réforme du statut des enseignants s'appuient entre autres sur ces principes.**

Au-delà des revendications des membres du personnel et de leurs représentants, que nous respectons pleinement, *plusieurs points d'attention méritent d'être soulignés.*

Depuis plus d'un an, nous demandons que **les règles d'organisation de la 1^{re} secondaire** pour la rentrée 2026-2027 soient connues, ce qui n'est toujours pas le cas. Il en va de même pour les 2^e et 3^e secondaires. Il nous paraît également essentiel de clarifier la vision du gouvernement sur **l'avenir de l'enseignement qualifiant** en ce compris dans le cadre de la réforme systémique du qualifiant. De même, il est indispensable d'ambitionner une **hausse des moyens consacrés à la modernisation des bâtiments scolaires**, en particulier sur les plans énergétique et sécuritaire. Enfin, avant d'envisager une modification du statut des membres du personnel, la création de groupements de Pouvoirs organisateurs et d'un CDLe, il est nécessaire de distinguer clairement l'objectif poursuivi — **la stabilité de l'emploi des enseignants** — des moyens envisagés pour l'atteindre. La poursuite concertée de la réforme des PMS et de l'Enseignement pour adultes sont aussi des chantiers qui comptent dans le paysage de l'enseignement.

En outre, la culture de l'évaluation promise, la concertation renforcée et l'autonomie accrue des directions s'apparentent dans les faits à davantage de contraintes et de contrôle

L'action du SeGEC repose sur une ambition humaniste : rassembler les compétences et les énergies, tout en reconnaissant les différences légitimes entre des communautés aux histoires diverses.

L'esprit critique et le sens de l'innovation sont des qualités qui nous demeurent et qui nourrissent l'espoir.

Alexandre Lodez
Secrétaire général SeGEC